



EQUIPEMENTS D'IMPRESSION

LOCATION DE COPIEURS MAINTENANCE AVEC RACHATS DES CONTRATS EXISTANTS COMMUNE DE VILLE-LA-GRAND (74)



DESCRIPTION DU MARCHÉ

> Contenu du marché

Le marché porte sur la location de 19 multifonctions neufs, la fourniture de tous les consommables (hors papier) ainsi que l'entretien, la remise en état de l'équipement en cas de panne et le maintien de la qualité d'impression.

Période: 2019 – 2021

> Cadre du marché

Code de la commande publique

> Acteur impliqué

Ville-La-Grand

TERRITOIRE

Ville-La-Grand (74) est une commune située dans le département de la Haute-Savoie en région Auvergne-Rhône-Alpes

Superficie: 4,49 km²

Habitants: 8 926

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DU MARCHÉ



> Points forts

Il est rappelé dans une clause spécifique que la Commune intègre les principes du développement durable dans l'ensemble de ses actions municipales et notamment au sein de ses marchés publics.

Des exigences environnementales correspondant à des labels environnementaux sont exigées par la Commune dans les spécifications techniques du marché.

Critères de sélection des offres: la note est pondérée à 30 % relativement à l'engagement en matière de développement durable.



> Spécifications techniques

- **Caractéristiques techniques des équipements d'impression :**

- **Performance environnementale** : label ENERGY STAR, BLUE LABEL ou équivalent.
- Le prestataire devra exposer sa **politique de fabrication des machines et expliquer en quoi elle limite la consommation électrique, le niveau sonore et les émissions des gaz d'ozone.**
- **Présentation de la conception des machines** : réutilisation des pièces, recyclage des produits en fin de vie, etc.
- Les équipements devront prévoir la possibilité de prise en main à distance pour la résolution de certains incidents pour limiter les déplacements des techniciens
- Les multifonctions devront permettre l'impression sur du papier recyclé

- **Caractéristiques des consommables :**

- Le prestataire devra proposer une solution pour le recyclage des consommables usagers et leur traçabilité
- Toners : le soumissionnaire s'engage à détailler quelles substances et mélanges sont utilisés.

PISTES D'AMÉLIORATION

> **Exiger** une déclaration ou des documents attestant que les multifonctions peuvent être alimentés avec du papier recyclé.

> **Exiger** que la conception des machines permette une utilisation de toners remanufacturés

> Demander la mise à disposition de pièces de rechange pour une durée minimale suffisamment longue.

> Exiger que la conception des équipements permette le démontage et la réparation.

> Exiger une conception des équipements facilitant leur recyclage.

> Interdire l'utilisation de polymères halogénés et de composés organiques halogénés comme retardateurs de flamme.

> Attribuer des points supplémentaires aux offres si les équipements sont plus économes en énergie que les exigences minimales demandées par ENERGY STAR et ANGE BLEU

> Des points supplémentaires pourront être accordés aux offres proposant des toners remanufacturés.



> Pour aller plus loin

- Le pouvoir adjudicateur peut exiger l'Ecolabel Européen qui garantit une limitation de la consommation d'énergie.
- Il peut interdire l'utilisation de substances dangereuses pour la santé ou les écosystèmes aquatiques lors de la fabrication

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

<https://produktinfo.blauer-engel.de/uploads/criteriafile/en/DE-UZ%20219-202101-en%20Criteria-V3-2021-11-10.pdf>

https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/20032020_EU_GPP_criteria_for_imaging_equipment_2020_fr.pdf

Fiche réalisée par :



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Dans le cadre du projet :

GPP-STREAM
Interreg Europe



Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*